

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**PRINCIPES DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES
DANS UN CONTEXTE MULTICULTUREL.**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

<p>CODE : 961625U35D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 16 septembre 2013,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

PRINCIPES DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DANS UN CONTEXTE MULTICULTUREL

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'appréhender les champs d'intervention de la gestion des ressources humaines dans un milieu multiculturel ;
- ◆ d'explicitier le fonctionnement des services de gestion des ressources humaines dans leurs contextes environnemental externe et organisationnel interne ;
- ◆ d'intégrer la participation de la gestion des ressources humaines à l'activité quotidienne d'un projet de coopération internationale.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Dans le respect de la déontologie et de l'éthique professionnelle,

- ◆ expliciter les grands courants de la sociologie et d'en reconnaître les principales différences ;
- ◆ développer des capacités analytiques, en situation de relation internationale, basées sur les deux paradigmes de la sociologie.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

L'attestation de réussite de l'unité de formation « Sociologie des organisations », n° de code 719308U32D1, classée dans l'enseignement supérieur social de type court.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Gestion des ressources humaines	CT	B	32
3.2. Part d'autonomie		P	8
Total des périodes			40

4. PROGRAMME

A partir de cas concrets relevant de la gestion des ressources humaines dans le cadre d'un projet de coopération internationale,

l'étudiant sera capable :

- ◆ de définir la structure, l'évolution et les enjeux de la gestion des ressources humaines dans une société multiculturelle ;
- ◆ de décrire les services de la gestion des ressources humaines en précisant leurs rôles et leurs responsabilités en milieu multiculturel ;
- ◆ de situer les niveaux stratégiques et tactiques d'un service de gestion des ressources humaines dans leur contexte environnemental externe et organisationnel interne, en y privilégiant diverses approches (systémique, sociologique, etc.) ;
- ◆ d'explicitier le niveau opérationnel de la gestion des ressources humaines, notamment en matière de recrutement, de sélection, d'évaluation, de motivation, de communication, de gestion des conflits, etc.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

à partir d'un cas concret relevant de la gestion des ressources humaines dans le cadre d'un projet de coopération internationale,

- ◆ de décrire, dans leur contexte organisationnel et environnemental, la place, la responsabilité et l'influence de la gestion des ressources humaines ;
- ◆ de définir les missions principales des intervenants en milieu multiculturel ;
- ◆ d'expliquer l'interdépendance de ces intervenants.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le degré de précision et de clarté des définitions et des descriptions,
- ◆ la richesse et la diversité des explications fournies.

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.